Nations Unies S/PV.5198



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 juin 2005
Français
Original: anglais

Communiqué officiel de la 5198e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège, à New York, le jeudi 9 juin 2005, à 10 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a fait publier le communiqué ci-joint à la place d'un procès-verbal :

> « Le 9 juin 2005, le Conseil de sécurité, conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001), a tenu sa 5198e séance à huis clos avec les pays fournissant des contingents à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.
>
> Le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents ont entendu un exposé au titre de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire fait par M. Wolfgang Weisbrod-Weber, Directeur par intérim de la Division Europe et Amérique latine du Département des opérations de maintien de la paix.
>
> Les membres du Conseil, M. Weisbrod-Weber et les représentants des pays fournisseurs de contingents participants ont eu un échange de vues constructif. »

05-37791 (F) 090605 090605